



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Gestion et police de l'eau**

Affaire suivie par Marie Agnès CORREIA  
UQM-MAC-LET200759  
Tél : 05 59 80 87 58  
Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le **31 JUIL. 2020**

Le Préfet à  
Monsieur le Président  
du SIVU de Navarrenx

**Objet : Système d'assainissement de Navarrenx**

Je vous prie de trouver ci-joint, pour notification, un arrêté de mise en demeure de respecter les prescriptions de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement collectif concernant les règles d'exploitation et d'entretien des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, pour le système d'assainissement de Navarrenx.

L'objectif de cet arrêté est de réaliser des travaux de mise en conformité de ce système d'assainissement avant le 31 décembre 2022 et d'analyser leur efficacité avant le 31 décembre 2023.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

  
Eddie BOUTTERA

PJ : Arrêté de mise en demeure